



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MBA/JM

Préavis n° 11
11 mars 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 392'000.- pour le réaménagement des terrains de l'ancien hippodrome

<i>Introduction</i>	2
<i>Objectifs du rapport</i>	2
<i>Historique</i>	3
Origine du lieu.....	3
Le projet de 1999.....	3
Attribution d'un mandat d'étude pour les Rives du Lac	4
La question du port.....	5
<i>La Ville d'Yverdon-les-Bains</i>	7
Objectifs du développement urbain de la ville.....	7
L'identité de la ville	7
<i>Enjeux essentiels du développement des terrains de l'ancien Hippodrome</i>	7
<i>Phases des projets et description des intentions</i>	8
Phase 1, les terrains de l'ancien hippodrome	8
Phase 2, l'Allée Winterthur et l'Avenue de l'Ancien Stand - le Canal Oriental.....	10
Phase 3, les terrains entre la gare et l'Avenue de l'Hippodrome	11
<i>Périmètres d'intervention</i>	12
<i>Calendrier des échéances</i>	13
<i>Conformité au Plan Directeur Communal et au PPA "Rives du Lac"</i>	14
<i>Organisation du projet</i>	14
<i>Prestations incluses dans le présent préavis</i>	14
Projet d'architecture paysagère	14
Infrastructures basiques.....	14
Equipement du secteur des tribunes de l'hippodrome.....	14
<i>Coût et financement</i>	16

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Ce préavis annule et remplace celui établi le 12 août 2004, portant le n° 22, afin de tenir compte des changements survenus ces derniers mois :

- de nouvelles études ont été effectuées sur les terrains anciennement utilisés par l'Expo.02 et le programme a été modifié.
- le nouvel architecte de la Ville a pris ses fonctions le 21 septembre dernier et le Service des Travaux et de l'Environnement qui avait temporairement géré le dossier durant l'« interrègne », l'a transmis au Service de l'Urbanisme et des Bâtiments qui devait normalement en assurer le pilotage. Les deux services continuent toutefois à collaborer étroitement.

OBJECTIFS DU RAPPORT

Les questions qui se posent aujourd'hui aux autorités communales concernent la valorisation du périmètre compris entre la Thièle, l'Avenue de l'Hippodrome et le Canal Oriental, intégrée dans une perspective globale de développement de la portion de territoire comprise entre la gare et le lac, soit :

- la valorisation des terrains bâtis, anciennement utilisés comme zone industrielle,
- le développement des liaisons nord-sud par la création de cheminements de qualité pour les piétons, pour les deux roues et pour les véhicules,
- le rapprochement de la Ville du lac,
- le développement du rapport de la Ville à l'eau (le lac, les canaux, les fontaines, etc.),
- l'avenir à long terme du stade d'athlétisme,
- la question d'un port.

Le présent préavis a pour objets :

1. La demande de crédit pour l'élaboration du projet définitif, la mise à l'enquête et la mise en soumission des travaux d'aménagements paysagers des Rives du Lac ;
2. La mise en place d'infrastructures basiques pour accueillir des manifestations foraines ;
3. De présenter une planification à long terme de la portion de territoire comprise entre la gare et le lac.

HISTORIQUE

Origine du lieu

L'ensemble du secteur a été gagné peu à peu sur le lac, ceci dès la première correction des eaux du Jura au milieu du XIXe siècle, et sur la rive actuelle, stabilisée dans l'entre-deux-guerres. L'essentiel de la surface entre le Chemin des Bosquets et la Rive est constitué de remblais divers.

Le secteur de l'ancienne place des Fêtes est composé de terrains gagnés sur le lac jusque vers 1950 par remblayage avec des matériaux inertes et organiques. Ce sous-sol nécessite un suivi compte tenu de la présence de nombreux agents polluants, ceux-ci restant toutefois dans la règle en deçà des valeurs limites tolérées et enfermés dans des couches étanches empêchant leur dispersion dans le lac. Une petite partie de ce sous-sol a été assainie dans le cadre du démontage des infrastructures de l'Expo.02. Le secteur de l'ancien hippodrome est composé, pour l'essentiel, de sables limoneux. On note une présence de la nappe phréatique variant entre -0,5 m et -1,5 m. selon la saison.

Le projet de 1999

En 1998, la Municipalité avait présenté au Conseil communal un projet de port entre la Thièle et le Canal Oriental (« Une Porte sur le Lac »). Le Conseil communal avait refusé l'entrée en matière, notamment en raison de la taille jugée excessive du projet, et pris dans la foulée en considération une motion de Madame la Conseillère S. Giorgiatti Sutterlet demandant l'étude de l'aménagement des rives dans le quadrilatère formé par l'Avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac.

C'est ainsi qu'en 1999, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de fr. 125'000.- pour procéder à l'étude en question et à un concours d'idées dont le projet lauréat, élaboré par les bureaux Paschoud et le Groupe Alpha, a été retenu en automne 1999 pour servir de pistes en vue de l'élaboration d'un plan directeur de réaménagement de tout le secteur. Le projet préconisait la subdivision du site en cinq entités principales, un parking au sud et quatre aires d'aménagement séparées par deux cheminements publics disposés en croix :

- un parc arborisé (chênaie) au sud-ouest, sur l'hippodrome,
- une surface d'extension pour la piscine au sud-est, sur l'hippodrome,
- une place en dur au nord-est, sur l'USY et l'aménagement d'un nouveau port, de dimensions modestes, sur la rive gauche du Canal Oriental,
- une surface de verdure au nord-ouest, sur l'emplacement de la place des Fêtes.

Le secteur sud, entre le Chemin des Bosquets et le parking récemment construit, était occupé par l'Hippodrome Romand d'Yverdon (HRY) jusqu'en 1999. C'est alors que cette coopérative a restitué son droit de superficie de manière anticipée, compte tenu,

d'une part, de la réalisation du centre équestre IENA à Avenches et, d'autre part, de la mise à disposition du terrain pour la tenue de l'Exposition nationale.

Avec la déconstruction de l'artéplage d'Expo.02 et le départ de la Société de l'Hippodrome Romand pour l'Institut Equestre National à Avenches, la Commune d'Yverdon-les-Bains a récupéré un vaste périmètre compris entre les cours de la Thièle et du Canal Oriental, d'une part, la rive du lac et l'Avenue de l'Hippodrome, d'autre part.

L'étude de réaménagement initiée en 1999 avait été mise en suspens en 2001 dans l'attente de la libération des terrains de l'artéplage par Expo.02 et des options à prendre à ce moment-là avec l'extension des installations de la patinoire-piscine et avec le maintien ou non des installations du stade d'athlétisme au bord du lac.

Par ailleurs, plusieurs projets d'importance et d'intérêt cantonal ont été esquissés pour occuper ce secteur, notamment celui de la Maison des Sciences en collaboration avec la Fondation « Science et Cité », ou encore celui de la ré-affectation de la structure du nuage Blur pour l'Espace d'Ailleurs, en collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne et la Maison d'Ailleurs, rejeté par le corps électoral le 14 septembre 2003.

Attribution d'un mandat d'étude pour les Rives du Lac

Au printemps 2004, l'ancien architecte de la ville quitta ses fonctions et, jusqu'à l'arrivée de son successeur en septembre 2004, le Service des Travaux et de l'Environnement a piloté le dossier des Rives du Lac et développé un projet reprenant les traces de l'Expo.02 et conçu de façon « légère et réversible », conduisant à la présentation au Conseil communal du préavis n° 22 du 12 août 2004.

Un appel d'offre auprès de deux architectes paysagistes a été effectué durant l'été 2004 afin de chiffrer le projet. Suite à leur demande de pouvoir établir une proposition d'affectation, ceux-ci ont établi, chacun de leur côté un projet personnel pour le réaménagement des terrains laissés en friche par l'Expo.02.

Durant la même période, la responsabilité du projet est retournée au Service de l'Urbanisme et des Bâtiments afin de permettre au nouvel architecte de la Ville d'intégrer également dans le processus en cours une vision du développement urbain d'Yverdon-les-Bains. Le traitement de ce dossier se poursuit donc dans la continuité de ce qui a été effectué précédemment, mais en tenant compte d'une approche urbaine globale à l'échelle de la ville.

Les projets présentés par les deux architectes paysagistes ont servi de base pour sélectionner le mandataire retenu pour développer le projet des Rives du Lac. Cette démarche a permis de tenir compte du changement fondamental du contexte depuis 1999 avec le maintien de l'anneau d'athlétisme pour plusieurs années encore.

Dans sa séance du 13 janvier 2005, la Municipalité a attribué le mandat d'étude des Rives du Lac à l'un des deux bureaux précités, en raison de la qualité de son analyse et

des propositions formulées. L'autre projet qui proposait des « Folies végétales », soit des collines de terre, ne paraissait pas convaincant.

La question du port

Durant l'été 2004, la Municipalité a aussi mandaté un ingénieur afin d'étudier la faisabilité d'optimiser le port actuel des Iris en augmentant le nombre de places d'amarrage et en réduisant les coûts de dragage.

Cette opération allait du reste dans le sens de la 7^e observation formulée par la Commission de gestion examinant l'exercice de l'année 1994 et qui préconisait l'étude de la création de nouvelles places d'amarrage au Port des Iris.

Parallèlement, des promoteurs privés, ont imaginé un projet de port et de marina (« Marina des Isles »), implanté devant les gradins de l'hippodrome et pouvant accueillir environ 250 embarcations.

La Municipalité est sceptique sur ce projet pour les raisons suivantes :

- le projet sacrifie une portion importante de terre âprement gagnée sur le lac et aujourd'hui à disposition de la population yverdonnoise. Posséder des terres en friche à proximité immédiate de la ville et du lac est une chance unique qui ne doit pas être noyée dans les eaux,
- la création d'un port devant les gradins de l'hippodrome créerait une forme de cul de sac à l'emplacement de l'ancienne place des fêtes et entraverait la fluidité des parcours Nord/Sud dans ce secteur,
- un projet de port et de Marina d'une telle taille ne correspond pas à l'histoire d'Yverdon-les-Bains qui, historiquement a toujours amarré ses bateaux le long des canaux, et ne répond pas aux besoins de la population yverdonnoise.

L'analyse mandatée auprès de l'ingénieur démontre que :

- la construction d'une digue à l'est de l'embouchure actuelle du port des Iris permettrait de réduire considérablement les besoins de dragage du port et permettrait d'avoir des rythmes d'excavations des sédiments de 5 à 10 ans au lieu de toutes les années,
- l'aménagement d'un ponton central et de places supplémentaires le long de la digue projetée permettrait de créer une soixantaine de places d'amarrages supplémentaires tout en conservant l'identité des Iris.

Il existe donc une alternative très intéressante au projet d'un grand port central devant les tribunes de l'hippodrome sous la forme d'un port décentralisé sur trois sites (le long de la Thièle, au bord du Canal Oriental et dans le port des Iris). Cette alternative comporte :

LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

Objectifs du développement urbain de la ville

Les objectifs essentiels sont au nombre de trois :

- Assurer un développement urbain intégrant deux axes :
 1. Améliorer la qualité de vie des habitants,
 2. Favoriser le développement économique ;
- Mettre en place une vision globale du développement de la ville ;
- Etablir une planification hiérarchisée dans le temps.

L'identité de la ville

Pour développer de nouvelles identités de la Ville d'Yverdon-les-Bains et créer un fil rouge structurant les activités de développement urbain, il est possible de s'ancrer sur les objectifs suivants :

- **L'eau** et le rapport à l'eau de la Ville d'Yverdon-les-Bains.
- **Les hautes technologies**, la recherche et **la formation**.

ENJEUX ESSENTIELS DU DÉVELOPPEMENT DES TERRAINS DE L'ANCIEN HIPPODROME

La valorisation des terrains situés entre la Thièle, l'Avenue de l'Hippodrome et le Canal Oriental doit impérativement s'inscrire dans une vision globale cohérente de développement urbain ayant une identité forte pour un site stratégique. Cela représente :

- la mise en place d'un concept global afin de gérer aussi de façon coordonnée le développement de la portion de territoire située entre la gare et le lac et pas seulement les Rives du lac ;
- le renforcement de l'identité de la ville en valorisant la thématique de l'eau et le rapport de la ville à l'eau ;
- l'amélioration des relations de la ville avec l'eau (lac et canaux) ;
- le développement de l'animation et de l'attractivité de tout le secteur des Rives du Lac et la création d'un espace public de verdure comprenant des zones de détente, de loisirs et de sports ;
- l'établissement d'un concept de port de taille raisonnable ;
- la prise en compte d'un parcours piétonnier le long des Rives du Lac ;
- la création de parcours entre la ville et le lac afin de rapprocher la ville du bord du lac ;

- la valorisation des terrains industriels situés entre la gare et l’Avenue de l’Hippodrome ;
- la conception d’un projet économique et respectant ou valorisant l’identité des différents lieux (Prés du Lac, Les Iris, etc.) ;
- la réalisation par étapes des différentes interventions.

Ces enjeux s’inscrivent dans les intentions du plan directeur communal visant à affirmer l’attractivité de ce secteur et à renforcer la liaison ville–lac coupée par les infrastructures ferroviaires.

PHASES DES PROJETS ET DESCRIPTION DES INTENTIONS

Afin de structurer dans le temps et en fonction des ressources de la ville les projets de développement de la portion de territoire située entre la gare et le Lac, les différentes interventions ont été décomposées en trois phases.

- Phase 1 : les terrains de l’ancien hippodrome ;
- Phase 2 : l’Allée Winterthur et l’Avenue de l’Ancien Stand - le Canal Oriental ;
- Phase 3 : les terrains entre la gare et l’Avenue de l’Hippodrome.

Ces trois phases sont décrites ci-dessous, puis, au chapitre suivant, elles sont reportées sur une carte pour les associer à des périmètres d’intervention :

Phase 1, les terrains de l’ancien hippodrome

Il s’agit de mettre en valeur les terrains laissés en friche suite au départ de l’Expo.02 en créant un espace public de verdure attractif et animé comprenant des zones de détente, de loisir et de sport. Le programme est le suivant :

- des arbres et de la végétation ;



- une place des fêtes avec surface polyvalente en gravier, en relation avec la tribune de l’hippodrome ;



- des espaces pour des grillades et des places de jeux ;
- des petites constructions tels qu'un kiosque à musique et une buvette dont les emplacements doivent être planifiés par l'architecte paysagiste mandaté. Les projets de ces bâtiments seront effectués en fonction des disponibilités financières ;
- planifier des accès au lac (plage, etc.) et esquisser des intentions de parcours le long des berges.
- un emplacement ayant une grande souplesse d'affectation afin de préserver la possibilité d'intégrer dans le futur un projet d'intérêt général. Il s'agit donc d'un espace engazonné pouvant être réaffecté à moindre frais et s'intégrant parfaitement dans l'aménagement actuel ;
- un port décentralisé comportant des places d'amarrage optimisées et réaménagées le long de la Thièle et du Canal Oriental ainsi qu'un agrandissement du Port des Iris par la construction d'une nouvelle digue et des places d'amarrage supplémentaires



Il s'agit dans la mesure du possible de réutiliser les infrastructures techniques héritées d'Expo.02.

Cette première phase permet de mettre en valeur à court terme les terrains actuellement en friche tout en s'inscrivant dans un processus à moyen et long terme.

Phase 2, l'Allée Winterthur et l'Avenue de l'Ancien Stand - le Canal Oriental

L'attractivité et la proximité des aménagements planifiés sur les terrains des Rives du Lac seront renforcées par la valorisation des liaisons entre la ville et le lac. Les parcours pour se rendre au bord du lac doivent être la continuité des aménagements prévus au bord du Lac, afin de rapprocher et d'intégrer cette portion de territoire de la ville.

La première liaison à développer est l'Allée de Winterthur et la Rue de l'Ancien Stand, car elle relie le centre historique et le Château avec le Lac. La proximité de cette voie de circulation avec le Canal Oriental fait de cet axe une opportunité unique de développer les relations entre la ville et le lac et d'effectuer un essai de valorisation d'une portion de Canal Oriental. Il s'agit donc de :

- restructurer la route de l'Ancien Stand en repensant la place dévolue pour les piétons, les deux roues et les voitures. Le traitement sur cette route nécessitera une réflexion globale intégrant toutes les voies de circulation traversant la ligne de chemin de fer ;
- créer au bord du lac un aboutissement du parcours de la ville au lac en aménageant une place de taille humaine comportant un restaurant et diverses animations (jeux, mobiliers urbains, etc.) ;
- revitaliser la portion du Canal Oriental entre le lac et le Château afin de créer un élément aquatique convivial, attractif, écologiquement varié et respectant les normes de sécurité ;



Le traitement de cet axe intégrera une réflexion globale de la circulation sur cette portion du territoire et aura des répercussions sur d'autres axes de circulation tels que, par exemple, la Rue de l'Industrie. Ce projet pourrait se combiner partiellement avec les études mentionnées dans la phase 3.

La planification d'un bâtiment administratif pour les besoins de l'administration sur le site du Service des Energies (voir la motion développée par M. le Conseiller Charles Mouquin et prise en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 9 décembre 2004), l'accueil de la collection Jules Vernes dans le bâtiment du Café du Château le long du Canal Oriental ne sont pas traités dans ce rapport mais sont des

projets qui s'inscrivent dans la politique de valorisation de cet axe et sont développés en parallèle.

Phase 3, les terrains entre la gare et l'Avenue de l'Hippodrome

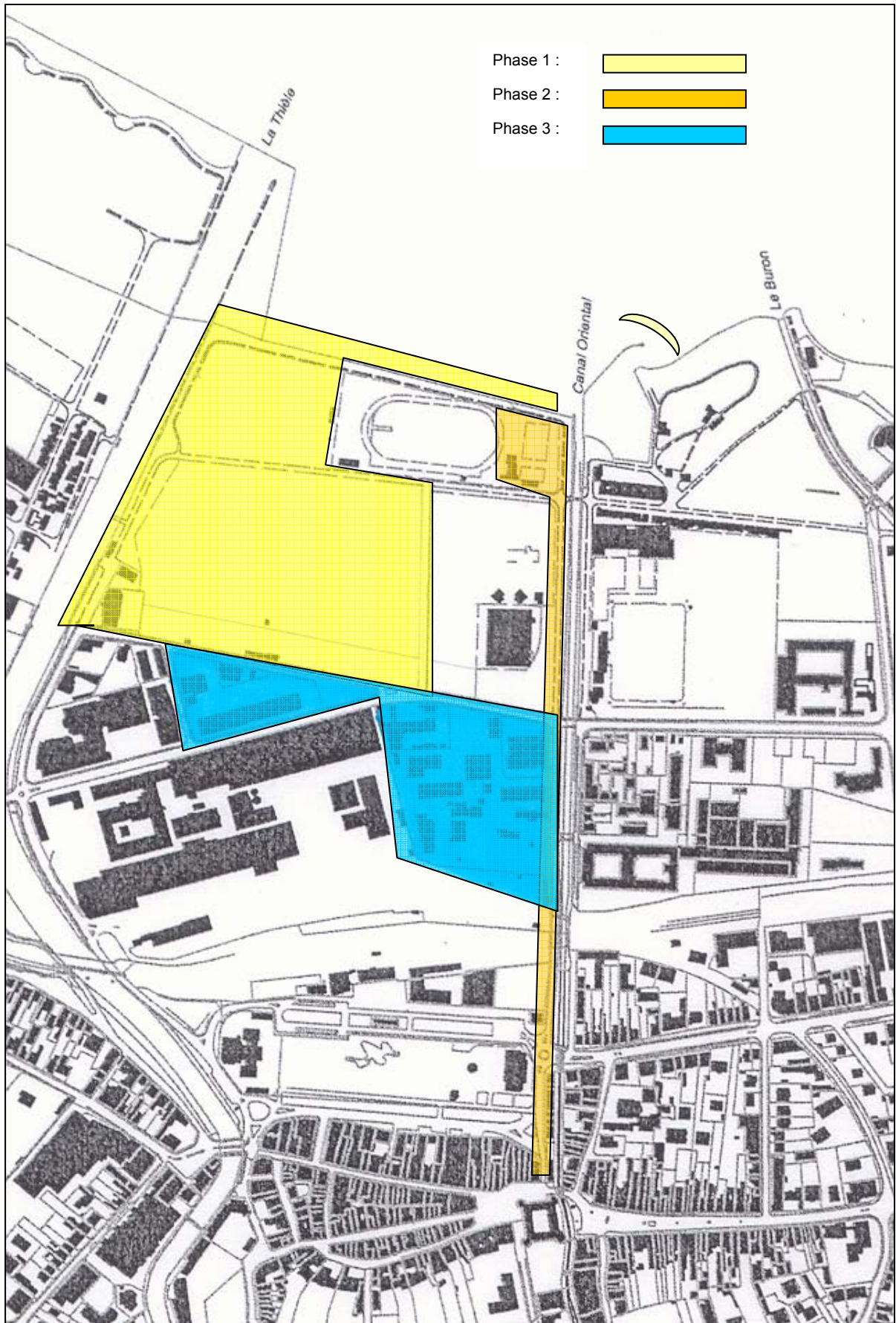
Finalement, le développement de la portion de territoire située entre la gare et le lac passe par une redéfinition de l'affectation des terrains situés entre la gare et l'Avenue de l'Hippodrome. En effet, à moyen terme, la ville et ce qui caractérise le milieu urbain (mixité d'activités telle que logements, commerces, surfaces administratives, etc.) se développeront en direction du lac de telle sorte que la ville ne s'arrêtera plus à la hauteur de la ligne de chemin de fer, mais à l'Avenue de l'Hippodrome.

Il s'agit donc de mettre en place une collaboration avec les propriétaires fonciers concernés (la Poste, les CFF, l'Etat de Vaud et la ville) afin de planifier une évolution des affectations des terrains en présence.

Les terrains indiqués en bleu sur le plan ci-après sont à titre indicatif. En effet, l'étude des anciennes friches industrielles ne se limite pas seulement à ceux-ci, mais également à tous les autres terrains situés dans cette portion du territoire.

De ce fait, une collaboration est initiée avec le GOP (Groupement Opérationnel des Pôles), une entité du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT), afin de mettre sur pied une étude commune financée par l'Etat et la ville, permettant une approche globale de la portion du territoire située entre la gare et le lac ainsi que l'axe le long du Canal Oriental. Cette étude intégrera probablement aussi des éléments contenus dans la phase 2.

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION



CALENDRIER DES ÉCHÉANCES

Les trois phases présentées précédemment ont été décomposées en différentes étapes. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-dessous qui présente les futures étapes :

Phases	Étapes	Périmètres d'interventions	Démarches	Dates
I	1	Ancien hippodrome	Confirmer le mandat d'architecture paysagère, sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal.	13 janvier 2005
	2	Ancien hippodrome	Reprise de la procédure auprès de la Commission puis du Conseil Communal avec le complément pour demander le crédit d'étude.	Mars - Avril (Mai) 2005
	3	Ancien hippodrome	Développer et finaliser le projet en collaboration avec des mandataires spécialisés (urbanistes, hydrologues, etc.)	Mai - Juillet 2005
	4	Ancien hippodrome	Soumettre un préavis à la Commission puis au Conseil Communal pour demander le budget de réalisation des aménagements des terrains situés entre l'Avenue de l'Hippodrome et le Lac.	Août - Octobre 2005
	5	Ancien hippodrome	Réalisation des travaux (à l'exception du port).	Novembre 2005 - Avril 2007
II	1	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Préparer un cahier des charges puis mandater des urbanistes ou des paysagistes au travers d'un concours.	Printemps 2005
	2	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Soumettre un préavis à la Commission puis au Conseil Communal pour demander le crédit d'étude permettant de réaliser un concept général.	Été 2005
	3	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Développer le projet	Automne - Hivers 2005
	4	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Soumettre un préavis à la Commission puis au Conseil Communal pour demander le budget pour la réalisation de la rue.	Printemps - Été 2006
	5	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Réalisation des travaux de la rue.	Été 2007 - Été 2008
	6	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Soumettre un préavis au Conseil Communal pour demander le budget pour la réalisation du canal.	Printemps - Été 2008
	7	Allée Winterthur et Avenue de l'Ancien Stand	Réalisation des travaux de valorisation du canal	Été 2009 - Été 2010
III	1	Terrains entre la gare et la Rue de l'hippodrome	Rencontre entre ville – CFF – Poste – Etat de Vaud.	Février 2005
	2	Terrains entre la gare et la Rue de l'hippodrome	La suite des démarches dépendra de l'issue de ces entretiens	Mars - Octobre 2005

CONFORMITE AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET AU PPA "RIVES DU LAC"

Le programme proposé est conforme au plan directeur. Le PPA "Les Rives du Lac" est actuellement en révision et sera modifié en conséquence.

ORGANISATION DU PROJET

Le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments sera le représentant du maître de l'ouvrage en collaboration étroite avec les autres services (STE et SEY) et avec l'appui de mandataires spécialisés.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE PRESENT PREAVIS

Le présent préavis correspond à l'étape 2 de la phase I du calendrier des échéances mentionné plus haut, concernant les terrains de l'ancien hippodrome. Il porte sur les prestations suivantes :

- honoraires de l'architecte paysagiste et des spécialistes ;
- budget pour la mise en place d'infrastructures basiques afin de répondre à des besoins à court terme.

Projet d'architecture paysagère

Le cahier des charges de l'architecte paysagiste comporte les prestations suivantes :

- élaboration du projet définitif pour le réaménagement des terrains de l'ancien hippodrome (zone jaune) en fonction du programme décrit plus haut ;
- mise à l'enquête du projet définitif.

Il sera également fait appel à des mandataires spécialisés (urbanistes, hydrologues, etc.) afin de s'attacher les services de professionnels permettant de répondre à certaines problématiques spécifiques.

Infrastructures basiques

Toutes les installations décrites ci-dessous seront effectuées après avoir défini le projet définitif afin de garantir une logique entre le projet réalisé par l'architecte paysagiste et la satisfaction des besoins à court terme.

Equipement du secteur des tribunes de l'hippodrome

Une surface en grave a été aménagée devant les tribunes de l'hippodrome dans le cadre des travaux de restitution de l'artepilage et de construction du parking, afin de recevoir les petits cirques et d'organiser des festivités dans le secteur des tribunes, de

même qu'à l'emplacement de l'ex-cantine de l'hippodrome. Les installations techniques intérieures des tribunes subsistent certes, mais elles sont insuffisantes pour répondre à des demandes d'une certaine importance. Le Service des énergies propose dès lors les équipements suivants :

Place de la cantine ex-hippodrome :

- Installation d'une armoire électrique permanente, sur socle bétonné, en limite de la parcelle de l'arsenal. Puissance électrique disponible : 200 A.
- Installation d'une prise d'eau permanente dans une chambre souterraine, à côté de l'armoire électrique. Calibre de la prise 1 ¼".
- Place devant la tribune.
- Installation d'une armoire électrique permanente en bordure de la zone herbeuse, face à l'angle nord-ouest de la tribune. Puissance électrique : 300 A.
- Installation d'une prise d'eau permanente dans une chambre souterraine à l'ouest de la tribune. Calibre de la prise : 2", suffisant pour assurer un important débit (pour les cirques, par exemple).

Pourvues d'un système de comptage, toutes ces installations seront protégées et hors gel.

Le Service des travaux et de l'environnement prévoit un branchement pour une évacuation d'eaux usées en bordure du chemin piétonnier gravillonné, côté lac. En effet, le collecteur transversal EU Ø 100 cm passe à une vingtaine de mètres du bord du chemin et il est possible de créer facilement une dérivation EU Ø 200 mm à partir d'une chambre de visite existante sur le collecteur principal. La nouvelle canalisation Ø 200 mm aura une longueur de 18 m et une chambre de raccordement sera montée avec nos éléments puisards à son extrémité, avec pose d'une dalle de couverture « Gatic » légère.

Eclairage de la promenade publique longeant les rives du Lac

Partant du débouché du Chemin des Bosquets sur le Quai de Nogent, un cheminement piétonnier longe la rive droite de la Thièle, la rive du lac au droit de l'ancienne place des fêtes et du stade d'athlétisme pour revenir à l'autre extrémité du Chemin des Bosquets, sur la rive gauche du Canal Oriental.

L'éclairage public a déjà été construit par le service des Energies et les frais inhérents seront comptabilisés sur le présent préavis.

Le choix s'est porté sur des candélabres de 3,5 m équipés de luminaires Alura pour les chemins d'accès et, pour le bord du lac, de bornes hautes de 60 cm, de type dit « anti-vandales », comportant notamment un couvercle pointu sur lequel il est très inconfortable de s'asseoir et qui décourage le stationnement des mouettes et autres volatiles susceptibles de souiller cet équipement.

COÛT ET FINANCEMENT

Le détail des coûts des prestations incluses dans le présent préavis se détaille comme suit :

Positions	Libellés	Montants
01	Honoraires de l'architecte paysagiste	Fr. 60'000.--
02	Mandat de l'ingénieur civil, distribution énergies	Fr. 25'000.--
03	Mandataires spécialisés (urbaniste, hydrologue, etc.)	Fr. 35'000.--
04	Mise en soumission des travaux paysagers	Fr. 15'000.--
05	Travaux d'infrastructures de base par SEY	Fr. 40'000.--
06	Travaux d'infrastructures de base par STE	Fr. 15'000.--
07	Eclairage public	Fr.155'000.--
08	Travaux d'implantation par géomètre, sondage et maquette	Fr. 30'000.--
09	Prestations de mandataires spécialisés (ingénieurs, etc.)	Fr. 12'000.--
10	Frais	Fr. 5'000.--
	Total 1 ^{ère} étape	Fr. 392'000.-

La dépense sera imputée dans le compte no 1106 "Rives du Lac, 1ère étape" et amortie en 10 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèveront à fr. 113'800.- et comprendront :

- l'amortissement de fr. 39'200.-,
- les intérêts variables du capital investi de fr. 7'600.-,
- les frais d'entretien des nouveaux équipements de fr. 4'000.-
- les frais d'entretien des surfaces reprises de l'ancien hippodrome (assumés autrefois par la Coopérative de l'Hippodrome Romand et que la Commune doit assumer, quel que soit le sort réservé à notre proposition relative aux infrastructures basiques) de fr. 63'000.-.

La Municipalité, sur la base de ce qui précède, demande à votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 392'000.- pour la 1ère étape du réaménagement des Rives du Lac entre la Thièle et le Canal Oriental. En synthèse, cette première étape a pour but de :

- établir le projet définitif;
- mettre le projet à l'enquête publique;
- installer les infrastructures de base.

Les prochaines phases telles que décrites dans le tableau plus haut feront l'objet de préavis ultérieurs afin de demander les crédits nécessaires et spécifier plus précisément les options retenues.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre la 1^{ère} étape de l'aménagement du quadrilatère formé par l'Avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac;

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 392'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- La dépense sera imputée dans le compte no 1106 "Rives du Lac, 1^{ère} étape" et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : MM. M.-A. Burkhard & P.-A. Treyvaud